

La voix dissonante d'une victime

Cambodge. 4 000 victimes du régime de Pol Pot demandent réparation au tribunal qui juge les anciens tortionnaires au Cambodge. Une rescapée des camps, Claire Ly, bouddhiste devenue catholique, a décidé de ne pas se joindre aux plaignants.

Jusqu'alors, la justice internationale n'attirait guère. La Haye, Arusha... des villes connues des juristes mais ignorées du grand public. Les magistrats y travaillent devant les salles quasiment vides. Le langage est technique. Les débats, longs. Les procédures, incompréhensibles pour l'observateur non averti. Mais Phnom Penh semble déroger à la règle. Depuis juin, les cinq cents sièges de la galerie du public sont quasiment tous occupés. Le premier procès des Khmers rouges, celui de Duch, l'ancien directeur de la prison S21, a attiré plus de 17 000 visiteurs.

Le second, celui des hauts dirigeants du régime de Pol Pot, ne commencera pas avant la fin de l'année. Mais déjà 4 004 victimes ont souhaité se porter partie civile, et demander des réparations collectives et morales aux mis en examen, incarcérés provisoirement depuis fin 2007.

« C'est un nombre très important. L'intérêt du public est en hausse », se réjouit Long Panhavuth, responsable de programme pour l'association Cambodian Justice Initiative. « Mais est-ce que ce nombre est représentatif de celui des victimes [environ deux millions] et des survivants ? Non », relativise-t-il aussitôt.

La bétise de l'ONU

Régulièrement secoué par des affaires de corruption, le tribunal traverse actuellement une période plus calme. Il polit son image. Les critiques s'estompent. Dans le même temps, celles d'une rescapée des camps, Claire Ly, resurgissent. « Ce qui se passe au tribunal n'est pas à la hauteur de la tragédie cambodgienne », se désole cette catholique de soixante-trois ans, survivante du drame khmer rouge. Sous le régime de Pol Pot, entre 1975 et 1979, elle a perdu son mari et son père. « Le tribunal est beaucoup dans le spectacle. Il met à nu les souffrances des victimes. Il les jette en pâture, sans donner de porte de sortie à ceux qui les vivent. Le peuple khmer n'a pas besoin de remuer tant de haine sans se projeter vers une espérance », poursuit-elle.

L'an dernier, elle a assisté à quelques audiences du premier procès à Phnom Penh. De nombreuses victimes ont été auditionnées. Beaucoup ont livré leur douleur à la barre dans un torrent de larmes. Filmées, leurs dépositions ont été retransmises en direct à la télévision.

Surtout, Claire Ly a l'impression que cette justice a été « imposée » par la communauté internationale, « qui cherche à se donner bonne conscience ». L'Organisation des Nations unies a autorisé les Khmers rouges à occuper un siège à l'Assemblée générale jusqu'en 1991. Douze ans après leur chute en 1979, les bourreaux représentaient encore leurs victimes à l'ONU. Aujourd'hui, cela paraît aberrant. Les Nations unies chercheraient donc à rectifier cette grave bétise en promouvant cette juridiction qu'elles parrainent. Claire Ly n'apprécie guère ce rachat, ce rafistolage. Ni l'espoir vain des juristes occidentaux, qui prétendent avec aplomb mettre fin à l'impunité

dans ce pays corrompu d'un coup de baguette magique, en prononçant une poignée de jugements médiatisés.

Elle estime que ce tribunal n'est pas adapté aux réalités du Cambodge. Elle décèle une « fracture » entre deux cultures qui ne se comprennent pas. Elle en veut pour preuve les longs débats, en audiences, concernant la conversion de Duch à la religion chrétienne, et les multiples références à un poème d'Alfred de Vigny, que lui, son avocat et d'autres ont cité à l'envi. « Mais qu'est-ce que cela a à voir avec le Cambodge ?, questionne-t-elle, désorientée. Il y a si peu de références au bouddhisme. Cela manque énormément. Le jugement ne peut pas soulager sans une force spirituelle. Et cette force ne se trouve pas dans cette juridiction », regrette-t-elle.

Éduquer les jeunes

Claire Ly, qui a « toujours été opposée au tribunal en général » d'après sa fille, critique également la concurrence que se livrent les organisations non gouvernementales impliquées dans ces procès, avides d'attirer à elles le plus de victimes possibles pour les représenter en audiences. Cette politique du chiffre, qui mêle irrespect, course aux financements et instrumentalisation de la douleur, la dérange. « Est-ce que l'on n'est pas encore dans le néocolonialisme ? », demande-t-elle.

Auteur de deux livres, la rescapée a donc décidé de ne pas participer à cette forme-là de justice. Elle ne porte pas plainte. Et plaide pour « un comité de réconciliation comme en Afrique du Sud, où l'autorité spirituelle de Desmond Tutu a aidé ». Claire Ly estime que le Cambodge est prêt à une telle expérience. « Le bouddhisme renaît. J'ai rencontré des bonzes très capables », se réjouit-elle.

L'instauration d'un tel comité est-elle possible dans ce pays où les forces politiques tentent sans cesse de falsifier l'histoire à leur avantage ? Et où seuls des chercheurs étrangers en écrivent l'histoire ? « Il faut éduquer les jeunes, leur enseigner l'histoire. C'est un travail de longue haleine », concède Claire Ly. Mais le seul, d'après elle, qui pourra réconcilier le peuple cambodgien.

Jérôme Boruszewski
Correspondance de Phnom Penh